



15ème législature

Question N° : 40872	De M. François Cornut-Gentille (Les Républicains - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > DGA centre d'essais	Analyse > DGA centre d'essais.
Question publiée au JO le : 07/09/2021 Réponse publiée au JO le : 28/12/2021 page : 9125		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre des armées sur la recherche aéronautique. S'appuyant sur leurs chercheurs internationalement reconnus, l'ONERA et MBDA envisagent de tester prochainement un statoréacteur mixte. Cette innovation majeure est susceptible de nombreuses applications civiles et militaires. Elle constitue assurément un enjeu de souveraineté. Selon le magazine *Air et Cosmos*, les essais en vol de cette technologie de pointe auront lieu aux États-Unis d'Amérique. Ceci ne manque pas de surprendre car la France *via* le centre d'essai en vol de la DGA dispose théoriquement d'installations et d'équipements performantes. Aussi, il lui demande d'expliquer pourquoi les installations du centre d'essais en vol de la DGA n'accueille pas les essais en vol du prototype doté d'un statoréacteur mixte.

Texte de la réponse

L'essai baptisé ASTREE est une expérimentation scientifique visant à recalibrer des modèles de simulation pour un super-statoréacteur. Il sera réalisé par l'ONERA et MBDA avec une maquette de recherche dont la définition est optimisée pour une plage de fonctionnement réduite, non représentative de la plage de fonctionnement attendue d'un système opérationnel. Sa technologie de fabrication qui n'est, par ailleurs, pas utilisable pour un dispositif fonctionnel, vise à garantir l'obtention des mesures sur le point de domaine visé. Cette expérimentation était initialement prévue d'être réalisée avec la Russie, avant que l'annexion de la Crimée en 2014 vienne y mettre un terme. Cette expérimentation a été relancée avec les États-Unis quelques années plus tard, la mise à poste d'une telle maquette dans sa plage de fonctionnement nécessitant de disposer d'un système de lancement adapté (site de tir et boosters d'accélération), ce qui n'est plus le cas de la France depuis les années 80. Toutefois, depuis deux ans et dans le cadre des travaux permis par la loi de programmation militaire 2019-25 de démonstration VMax visant à expérimenter le concept de planeur hypersonique, le service Essais de missiles de la direction générale de l'armement du ministère des armées mène des travaux afin de disposer à nouveau de capacités de ce type sur le territoire national. Une première capacité devrait être disponible en 2022.